

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 22 avril 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

Membres présents :

MM. Henri VOUILLON, Pierre CHAMPION, Mme Françoise BAJARD, MM. Gilles JONDET, Patrick CLERC, Adjoints.
Mmes Blandine BERREZ, Denise CUBA, Isabelle DE ARAUJO, MM. Richard DE SANTIS, Philippe GAGET, Mme Maryline GAUTHIER, MM. Hervé MARMET, Cédric MAUCELI, Alain MICHON, Joël MORNAY et Mme Christiane ROGIC.

Membres absents excusés :

- Mme Florence BODILLARD mandat écrit donné à Mme Isabelle DE ARAUJO.
- M. Daniel GAILLARD mandat écrit donné à M. Patrick CLERC.

Monsieur Hervé MARMET a été élu, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 25 mars 2013 dont un exemplaire a été envoyé, par voie électronique, à chaque conseiller.

OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA FONTAINE (PARTIE SUD) – CHOIX DE L'ENTREPRISE. (201304024)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'aménager la Rue de la Fontaine en sa partie Sud.

Pour cette réalisation, un appel à candidatures a été lancé par voie de presse le 16 mars 2013 ; neuf entreprises ont retiré un dossier et six ont répondu.

Suite à l'ouverture des offres reçues, une commission d'élus a ouvert les plis le 9 avril 2013 et a validé les résultats suivants :

ENTREPRISES	HT	TTC
EIFFAGE	69 990.50 €	83 708.64 €
EUROVIA	83 002.25 €	99 270.69 €
AXIMA	85 923.65 €	102 764.69 €
DE GATA	88 030.00 €	105 283.88 €
SN2V	89 999.00 €	107 638.80 €
SOC AFL S.A.S	91 916.30 €	109 931.89 €
PERRUCHE TP		
SAS GUINOT Pascal		
SAS JC BONNEFOY		

Suivant le choix de la commission, Monsieur le Maire propose de retenir la société EIFFAGE, la mieux-disante, pour l'aménagement de la Rue de la Fontaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE la proposition de la Société EIFFAGE pour un montant de 83 708.64 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

ESPACE DU PRE DES MARES : ACQUISITION D'UNE STRUCTURE LUDIQUE TUBULAIRE. (201304025)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de faire l'acquisition d'un jeu à structure tubulaire en cordage à grimper (type araignée) dans l'Espace du Pré des Mares pour les enfants de 5 ans et plus.

Pour la fourniture et la pose de ce jeu extérieur, un appel à candidatures a été lancé le 15 avril 2013 sur le site internet KleeKoon ; quatre entreprises ont demandé des dossiers et deux entreprises ont répondu.

Suite à l'ouverture des offres reçues, une commission d'élus a ouvert les plis le 29 avril 2013 et a validé les résultats suivants :

FOURNISSEURS	HT	TTC
BOIS D'ORRAINE	22 753.12 €	27 212.73 €
AJ3M	15 243.00 €	18 230.63 €

Suivant le choix de la commission, Monsieur le Maire propose de retenir la société *Bois d'Orraine*, la mieux-disante, pour la fourniture du jeu ; la proposition de la Société AJ3M ne correspond pas au jeu souhaité (forme, qualité...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE la proposition de la Société *Bois d'Orraine* pour un montant 27 212.73 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2013.

EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR RACCORDEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE - DOSSIER 497.116. (201304026)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet du raccordement au réseau électrique pour alimenter l'école de musique communale pour un coût estimé à 9 500 € HT.

Le plan de financement mentionné dans le courrier indique le coût d'environ 5 700 € HT restant à la charge de la commune.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- SOLLICITE l'aide du Conseil Général,

- ACCEPTE le projet présenté par le SYDESL,

- DONNE son accord sur le montant de la contribution communale s'élevant à la somme d'environ 5 700 € HT,

- DIT que cette contribution communale inscrite au budget communal sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL (SYndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire).

CREATION DE DEUX POSTES D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE A TEMPS NON COMPLET A L'ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE SANCÉ. (201304027)

Monsieur le Maire rappelle la volonté politique du Conseil Municipal de pérenniser l'existence de l'Ecole de Musique Municipale de SANCÉ qui connaît un succès certain.

Les professeurs de percussions et de saxophone sont titulaires de postes d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet et peuvent prétendre à un avancement de grade au poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe après avis favorable de la Commission Technique Paritaire Catégorie B.

Ainsi, Monsieur le Maire propose la fermeture des postes actuels et la création de deux postes d'assistant d'enseignement artistique 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de créer, à compter du 1^{er} avril 2013, un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps non complet (4.25/20) pré-affecté à M. Daniel LAVILLE qui a été nommé à ce grade à l'Ecole de Musique de CHATILLON-sur-CHALARONNE à cette même date.

- DECIDE de créer à compter du 1^{er} mai 2013 un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps non complet (9.50 /20) pré-affecté à M. Nicolas GATEAU.

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour pourvoir ces poste pré-affectés auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif de 2013.

AFFAIRES DIVERSES.

- Le Conseil Municipal reporte à la prochaine séance l'examen du CRAC (Compte Rendu Annuel au Concédant) 2012 de la ZAC du Centre Bourg suite à l'indisponibilité du Directeur-Adjoint de la SEMA.

- Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation auprès d'opérateurs téléphoniques pour améliorer l'accès internet sur une partie du territoire communal mal desservie.

- Le vendredi 31 mai, inauguration de la dénomination de l'école "Ecole Primaire Jean de La Fontaine; une plaque sera dévoilée à cette occasion.

La séance est levée à 23h 15.